

Source : AL/ALAC/CO/1212/1

À : Dr. Steve Crocker – président du Conseil d'administration de l'ICANN

CC : M. Fadi Chehadé – PDG de l'CANN

CC : M. Sébastien Bachollet, - Président du comité de participation publique du Conseil (*Public Participation Committee* - PPC)

Cher Steve,

Comme vous le savez, de nombreuses personnes ayant voulu participer de la 45^{ème} réunion de l'ICANN à Toronto, ont eu des problèmes de visa et certains parmi eux ont complètement raté la réunion. Bien entendu, l'octroi des visas est un droit souverain du pays hôte et l'ICANN ne peut pas faire grande chose lorsque ces problèmes apparaissent, normalement très peu avant la réunion.

Toutefois, l'ICANN devrait être très concernée par ce problème qui affecte l'activité de ses trois réunions annuelles. Notamment lorsque cela porte atteinte à ses structures principales et à l'équilibre de sa composition, établi dans les statuts. Il s'agit bien de ce qui est arrivé à Toronto, lorsque trois des cinq membres du comité de nomination nommés par l'ALAC n'ont pas pu participer de la réunion de lancement du comité. Les représentants venaient du Soudan (en représentation de l'Afrique), de Moldavie (en représentation de l'Europe), et d'Arménie (en représentation d'Asie-Pacifique). Un quatrième membre du NomCom, un représentant de la communauté commerciale de la GNSO venant du Kenya a reçu son visa au dernier moment et il a pu à peine arriver à Toronto. Le manque de compréhension du pays hôte, Canada, a été vraiment surprenant.

La mondialisation de l'ICANN et son effort pour que toutes les régions du monde soient incluses et représentées ne devraient pas se voir affectés par les caprices de la politique de visas et les délais bureaucratiques du pays hôte. Nous voudrions souligner l'exemple de Wikimedia, qui organise également des réunions mondiales annuelles – Wikimania -, des réunions accueillies chaque année par un chapitre dans différents pays. Wikimedia a accordé suffisamment à l'avance, avec les représentants et les autorités du pays hôte, tout le nécessaire pour garantir la vaste participation de la communauté dans ses réunions, même dans des pays ayant des conditions de visa sévères (par exemple, les États-Unis, l'Europe et Israël).

L'ALAC suggère respectueusement que, dans le cadre du processus de sélection du site pour de futures réunions, l'ICANN établisse comme condition que l'organisation hôte potentielle présente un engagement ferme des autorités migratoires en vue de faciliter l'octroi de visas à tous les membres du NomCom, du comité consultatif de l'ICANN, des membres des organisations de soutien, du personnel et d'autres participants considérés essentiels par l'ICANN. Si d'autres organisateurs de forums internationaux ont été capables d'obtenir cet engagement, pourquoi pas l'ICANN ?

Finalement, vous pourriez peut-être demander au PPC (Comité de participation publique) d'inviter l'ALAC ou un représentant désigné par l'ALAC pour qu'il participe du travail qui sera entrepris afin de trouver une solution à ces importantes questions.

Meilleurs sentiments,

Olivier Crépin-Leblond

Président du comité consultatif At-Large